

TARIFS DES FORMALITÉS JUDICIAIRES (GREFFE DE NANTERRE)

Vos demandes peuvent être adressées par voie dématérialisée via le site www.tribunaldigital.fr.

Le règlement s'effectue en ligne.



Assignation au fond : 67,45 € (pour 2 parties) et 19,09 € par partie supplémentaire.

Assignation en référé : 38,65 € pour une demande de provision et 250,00 € pour une demande d'expertise (pour 2 parties) et 16,16 € par partie supplémentaire.

Requête en injonction de payer Le montant est de 31,80 €

Demande d'Injonction de Payer Européenne Le montant est de 31,80 €

Requête afin d'autoriser une saisie conservatoire : 12,35 €

Requête afin de désigner un commissaire de justice : 18,36 €

Requête afin d'autoriser l'homologation de protocole : 13,64 €

Demande de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice

Le coût de la requête est de 29,73 € (frais postaux inclus)

Requête en vue d'obtenir l'autorisation de retirer les fonds bloqués en banque Le coût de la requête est de 13,64 € (frais postaux inclus)

Requête au juge commis à la surveillance du RCS Le coût de la requête est de 31,61 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la fusion Le coût de la requête est de 37,04 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la transformation Le coût de la requête est de 37,04 € (frais postaux inclus) Nomination d'un commissaire aux apports Le coût de la requête est de 37,04 € (frais postaux inclus)